

DECISION EPDDCSI N° 2021 P 12 D

(Annule et remplace la décision n° 19 P 73 D)

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU PALAIS DE LA DECOUVERTE ET DE LA CITE DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE

VU le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Etablissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie,

VU l'article 11 du décret susvisé qui dispose que le président peut déléguer une partie de ses pouvoirs au directeur général délégué sauf en ce qu'il concerne la préparation des délibérations du conseil d'administration et leur exécution,

VU le décret du 2 décembre 2020 portant nomination de M. Bruno MAQUART, Président de l'Etablissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie,

VU la délibération 11/29 du Conseil d'administration du 18 octobre 2011 approuvant les conditions générales d'organisation et de fonctionnement de l'établissement,

VU la décision n° 2021 P 11 N portant nomination de Madame Céline PREVOST-MOUTTALIB, directrice générale déléguée,


DECIDE

Délégation générale est donnée à Madame Céline PREVOST-MOUTTALIB, directrice générale déléguée, pour signer tous les actes nécessaires au fonctionnement de l'Etablissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie.

Cette délégation est personnelle et intransmissible.

Cette décision sera publiée. Elle prend effet le 3 février 2021.

Fait à Paris, le 01 FEV. 2021


Bruno MAQUART
Président

Paraphe et signature de Madame Céline PREVOST-MOUTTALIB

